

# CHAMPVANS - 39100

## LES COPAINS DE LA TRAVERSEE



17 et 18 SEPTEMBRE 2022

### Bulletin d'Inscription **COUREURS 17 SEPTEMBRE**

A retourner à : LE BAIL Jeannine 15 rue de Foucherans – 39100 CHAMPVANS

Avec votre règlement – tél 06 77 69 54 31 - 06 73 97 91 49

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Email : ..... Tél : .....

**Tous les dons et la moitié des  
bénéfices seront remis à la famille  
de CLELIE  
enfant atteinte d'une maladie rare,  
demeurant sur  
le territoire du GRAND DOLE**

#### COUREURS – 17 septembre

Trail compétition : 12 € - départ 15h

Trail découverte : 7 € - départ 15h15

*Inscription sur place possible de 13h30 à 14h45*

coureurs : INSCRIPTION POSSIBLE SUR LE SITE : [www.copains-traversee-grand-dole.fr](http://www.copains-traversee-grand-dole.fr)  
ou sur ce bulletin

7x..... =

12x..... =

repas samedi soir –  
enfant - de 12 ans

20 € x..... =

5 € x..... =

TOTAL : ..... à transmettre par ch à l'ordre « les copains de la traversée » impérativement joint au bulletin d'inscription.

*Si pour des raisons sanitaires la manifestation ne peut avoir lieu acceptez-vous que votre participation soit reversée à l'association bénéficiaire – oui - non (entourer votre réponse)*

*Par ma signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance de l'entier règlement et m'y conformer sans réserves;*

Signature :

**Les consignes sanitaires  
en vigueur seront mises en**

**Note de l'organisation : nous vous informons que, sauf avis contraire de votre part, vos coordonnées sont susceptibles d'être communiquées aux sponsors qui nous accompagnent.**

## REGLEMENT - 17 Septembre 2022 (REGLEMENT COMPLET SUR LE SITE)

Art. 1 - **ORGANISATION** : Les copains de la traversée, association loi 1901 - 15 rue de Foucherans 39100 Champvans

En cas d'alerte météorologique dans le département, l'organisation se garde le droit d'annuler le trail.

Art. 2 - **LES EPREUVES** : Le trail Traversée du grand Dole comprend 2 épreuves :

- trail non chronométré **7kms départ à 15h15**

- trail chronométré **13kms départ à 15h00**

Art. 3 - **CONDITIONS D'ADMISSION** : Les épreuves des trails sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et dames de toutes nationalités, âgés de plus de 16ans pour le trail chronométré. L'autorisation parentale est obligatoire pour tout enfant mineur souhaitant participer tout comme le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Pour être validée par l'organisateur, toute inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une copie de la licence FFA ou d'un certificat médical précisant de manière explicite la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ. Le nombre de participants est limité à 249 sur l'ensemble des deux épreuves.

Art. 4 - **INSCRIPTIONS** : par internet sur le site de notre partenaire : [www.prestation-lateam.com](http://www.prestation-lateam.com)

Art. 5- **Clôture des inscriptions sur site** : vendredi 16 septembre 2022 à 18 h - Inscriptions sur place possible le samedi 17 septembre 2022 de 13h30 à 14h45. Le montant de l'inscription comprend le dossard, le chronométrage, l'assistance médicale, les ravitaillements.

Art. 6 - **ANNULLATION D'INSCRIPTION**

Toute demande d'annulation et remboursement doit être adressée aux Copains de la Traversée par écrit (courrier ou e-mail) et sera effective que sur présentation d'un certificat médical indiquant la contre-indication à l'épreuve.-

- retrait des dossards, sur présentation d'une pièce d'identité. Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou sur le ventre et rester visible tout au long de la course. Des contrôles sont effectués tout au long du parcours. **Le retrait des dossards se fera sur place le Samedi 16 septembre 2022 à la salle des fêtes de Champvans à partir de 13h30 jusqu'à 14h45.**

Art. 8 - **BALISAGE** : Pour les deux épreuves de trail (7kms et 13kms) le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur.

Art ; 9 - **SECURITE ET SECOURS** : Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux de l'accessibilité des secours et de la couverture radio. Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC (poste central) par des moyens radios ou téléphoniques.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés

( tous modes d'intervention même hélicoptage ).

Le médecin officiel est habilité à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les participants devront obligatoirement rester à l'endroit de la blessure pour une meilleure intervention des secours. Un numéro d'urgence sera marqué sur le dossard.

Art. 10 - **RAVITAILLEMENTS** : sur le 7kms, le ravitaillement est prévu après la course ; sur le 13kms le ravitaillement est prévu au 8ème km et un ravitaillement après la course.

Art. 11 - **ABANDONS** : En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le membre de l'organisation le plus proche ( ravitaillement, signa leur) et nous remettre son dossard ou puce de kilométrage.

Art. 12-**RECLAMATIONS** : Toute réclamation doit être adressée à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le lieu d'arrivée,

Art. 13 - **PRIX ET RECOMPENSES** : Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

A l'issue du trail une remise de récompense sera effectuée aux 3 premiers et 1<sup>er</sup> de chaque catégorie hommes et femmes du classement de chaque épreuve chronométrée.

Art. 14-**RESULTATS** :Les résultats seront disponibles sur le site [www.prestation-lateam.com](http://www.prestation-lateam.com)

Art.15- **ASSURANCE** : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GROUPAMA pour la durée de l'évènement.

Tous les membres du comité d'organisation sont également couverts par cette assurance. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à la préparation insuffisante, ou en cas de vol.

Art. 16-**OBLIGATION DES PARTICIPANTS**

Les bicyclettes ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir ou marcher avec un chien en raison de passage en zone sensible. Il est également interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course. Les trails des Copains de la Traversée sont en autosuffisance : les coureurs devront avoir une réserve d'eau et un ravitaillement. **Respect de l'environnement** Les participants ont pour obligation de ne pas polluer la nature et respecter l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de ravitaillement ou de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore

**Respect des bénévoles** : Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membre de l'organisation, sous peine de sanction ou disqualification. .

**Assistance aux autres concurrents** : Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger sous peine de disqualification . Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compensé un retard cumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC ( Poste central ).

Art, 17 - **DROITS A L'IMAGE** : Par son engagement tout coureur autorise le Copains de la Traversée ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Art, 18-**ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'EPREUVE** : En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaitement connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve.

**LES COPAINS DE LA TRAVERSEE** :mail : [patrickjeanine@orange.fr](mailto:patrickjeanine@orange.fr) - Adresse : 15 rue de Foucherans 39100 CHAMPVANS